

<http://memoire.plouider.infini.fr/spip.php?article451>



Thomas CAZUC, recteur (1804-1806)

- Histoire et patrimoine
 - Histoire
 - La Paroisse
 - Le clergé
 -

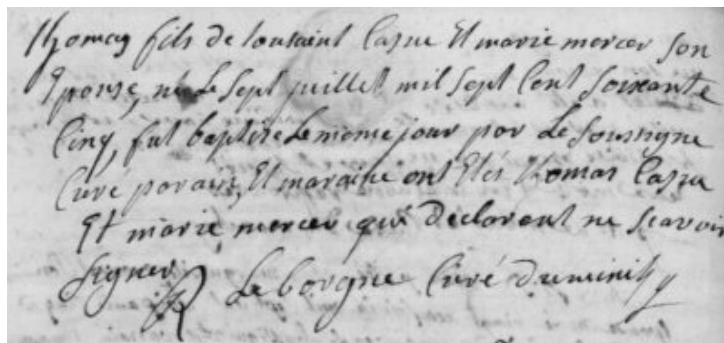


Date de mise en ligne : samedi 18 avril 2020

Copyright © memoire de Plouider - Tous droits réservés

Thomas CAZUC, recteur de Plouider (1804-1806)

Thomas Cazuc est né le 10 juillet 1765 à Saint-Pol-de-Léon paroisse du Minihy, fils de Toussaint CAZUC et de Marie MERCER.



Il fut ordonné prêtre le 19 septembre 1789 et était vicaire à Guiclan en 1791, où il refusa de prêter le serment à la Constitution et devint prêtre réfractaire. Arrêté et incarcéré au château de Brest avec une cinquantaine de confrères avant leur déportation en Espagne. [Bulletin diocésain d'Histoire et d'Archéologie (1914) et Archives départementales, série L et Y].

Emprisonnement et déportation avant sa nomination à Plouider.

« Ils sont traités pire que des forçats. Ils y sont dans le même appartement quarante ou cinquante détenus. L'air y est le plus malsain ; jamais il n'y est renouvelé ; à peine peuvent-ils respirer. Ils n'ont que deux attitudes, couchés ou debout, n'ayant ni chaises, ni bancs, ni escabeaux pour s'asseoir. On leur sert la nourriture la plus grossière et on ne leur permet pas d'en faire venir de dehors. Le projet paraît formé ; on n'ose pas les faire égorger, mais on veut les faire mourir à petit feu ». [Lettre au roi et au ministre de l'Intérieur du juge Lesseigues-Légerville, premier juge au tribunal du district de Landerneau, père de l'un des prêtres]. Le rapport d'enquête conteste ces accusations.



Le 1er Juillet 1792, parut l'arrêté qui autorisait les prêtres prisonniers à Brest à choisir entre la permanence en arrestation ou la déportation en pays étranger. Par ce terme « pays étranger », les Administrateurs n'entendaient que l'Espagne et l'Italie. Encore auraient-ils voulu que ces ecclésiastiques eussent désigné ce dernier pays comme lieu de leur déportation. Les commissaires qu'ils avaient délégués à Brest leur écrivaient, à la date du 9 Aout : « il nous aurait paru plus convenable de faire passer ces messieurs en Italie et de les adresser au très saint chef de leur milice, dont nous craignons beaucoup moins les armes que celles de l'Espagne ». Le Département ne tint même

aucun compte du choix fait par les prisonniers. Plusieurs avaient opté pour la permanence en arrestation, mais ils durent, en même temps que leurs confrères, prendre le chemin de l'exil. Seuls, les septuagénaires et les infirmes, au lieu d'être condamnés à la déportation, furent embarqués, le 11 Août, sur le navire l'Alexandrine, pour être dirigés sur la prison d'Audierne.

Guy Cras, prêtre de Saint-Thégonnec, Jean Briand, recteur de Plounéour-Ménez, et **Thomas Cazuc**, recteur de Guiclan et futur recteur de Plouider, avaient opté pour la déportation en Espagne. (récit de M. Boissière, secrétaire de l'évêché, manuscrit cité par M. Peyron).

Le 12 Août 1792 ils prirent passage à bord du Jean-Jacques, avec soixante-neuf de leurs confrères. Le navire appareilla de bonne heure ; dès six heures du matin, par un temps très calme, il sortait du port de Brest. Au bout de quelques heures, le mal de mer commença à se déclarer parmi les passagers. Il est à croire que des terriens, comme les prêtres du canton de Saint-Thégonnec, ne furent pas les derniers à payer leur tribut à la nature. Etendus sur le pont ou à fond de cale, ils n'aspiraient qu'après le moment où ils pourraient fouler la terre ferme. Le vent, d'abord très calme, se mit bientôt à souiller avec violence. Le 15 Août, jour de l'Assomption, le navire traversait le golfe de Gascogne. La mer était très agitée. Les passagers étaient entassés les uns sur les autres, dans la cale et dans l'entrepont.

Plusieurs même préféraient coucher sur le pont, exposés à toutes les injures du temps, plutôt que de descendre dans les cabines où ils devaient respirer un air vicié. Le navire, qui devait avoir quatre-vingt-dix tonnes, n'en avait tout au plus qu'une quarantaine. Aussi les passagers étaient-ils à l'étroit. Mal logés, ils étaient encore plus mal nourris. La viande emportée de Brest se gâta dès les premiers jours. Si le capitaine pouvait se nourrir de viande fraîche, si sur sa table paraissaient mouton et poulardes, les prêtres, en revanche, devaient se contenter de la viande avariée et du gros pain ou du vieux biscuit emporté de Brest.



Le 16 Août, la tempête faisait rage. Le navire, ballotté par les vagues, tendait à se rapprocher de la terre du côté de Bilbao ; mais le capitaine avait ordre de débarquer plus loin. Dans la crainte de voir son navire s'échouer sur les rochers ou sur les dunes de sable fréquentes dans ces parages, il se détermina à faire prendre des ris à toutes les voiles et à courir des bordées jusqu'au lendemain matin. La tempête n'était pas encore apaisée lorsque Ton arriva, le 18, en face de Ribadéo. Les pilotes espagnols vinrent proposer au capitaine de conduire son navire au port, distant d'une lieue. Le capitaine aurait volontiers accepté leur proposition, car il n'était pas sans inquiétude sur l'issue du voyage ; mais les ordres reçus de Brest étaient formels. Ribadéo n'était pas le port désigné comme lieu de*débarquement. Aussi crut-il prudent de demander lavis des passagers et, sur le désir exprimé par ces derniers d'atterrir au plus vite et n'importe où, il se décida à suivre les pilotes du pays. A midi, le Jean-Jacques entra, non sans difficulté, dans le port de Ribadéo, dans l'ancien royaume de Galice. Les expatriés ne songèrent plus qu'à bénir la Providence de les avoir conservés et de les avoir conduits comme par la main dans un port où, humainement

parlant, ils ne devaient pas aborder".



Ils se regardèrent dès lors comme dans la terre promise », nous dit l'un des proscrits, M. Boissière, secrétaire de l'évêché de Quimper. Sans doute, ils étaient libres ; mais le pain de l'exil n'est jamais sans amertume. Plusieurs en feront la triste expérience. Jetés sans ressources sur une terre étrangère, ignorant la langue du pays où ils devaient habiter, à quelle occupation vont-ils se livrer pour gagner leur pain de chaque jour ? Il est vrai qu'en parlant de Brest chacun des déportés avait reçu de la Nation la somme de trois cents livres en assignats ; mais que valait ce papier en Espagne ? En France, déjà, il était bien déprécié.

La Providence, qui ne les avait pas abandonnés durant une traversée si périlleuse, va leur envoyer, le soir même, « un ange libérateur » dans la personne du comte de Lavéga. C'est lui qui fit en leur faveur un appel à la charité des habitants de Ribadéo, et sa voix fut si bien écoutée que les familles se disputaient l'honneur d'héberger un prêtre proscrit. Cette situation ne pouvait cependant être que provisoire. L'enthousiasme du premier moment, au contact des nécessités de la vie, devait nécessairement se refroidir. Plusieurs familles ne pouvaient, à cause de l'exiguïté de leurs ressources, continuer à traiter leurs hôtes avec les honneurs des premiers jours. C'est ce que comprit bien vite les prêtres bretons. Dix-sept d'entre eux formèrent le projet de se rapprocher des côtes de France dans l'espoir d'obtenir plus facilement des secours. Ils s'embarquèrent le 26 Août, dans l'intention de gagner Bilbao. Le navire au bord duquel ils avaient pris passage n'était pas dans les conditions voulues pour effectuer ce long parcours, et il dut faire relâche dans le port de Santander : L'accueil qui leur fut fait dans cette ville, par l'évêque, le clergé et les fidèles, fut tout empreint de bienveillance et de charité. Ils se décidèrent à y fixer leur résidence et à y attendre des jours meilleurs pour revoir leur patrie.



Au nombre des prêtres qui passèrent leur temps d'exil à Santander, nous trouvons Guy Cras, prêtre de Saint-Thégonnec. Les deux autres prêtres dont nous avons à nous occuper avaient été reçus dans des maisons particulières et eurent le bonheur d'y rester durant la tourmente révolutionnaire. Le Roi d'Espagne, cependant, le 2 Novembre 1792, en voyant l'exode des prêtres français s'accroître vers son pays, avait jugé à propos de prendre certaines mesures pour que la charité de ses sujets ne fût pas mise à une trop lourde contribution, il donna l'ordre de diriger les prêtres sur les couvents. Ceux qui, jusque-là, étaient hébergés chez des particuliers, n'échappèrent pas, pour la plupart, à cette ordonnance royale. L'abbé Briand, recteur de Plounéour-Ménez, eut la bonne fortune de ne

pas quitter la maison de Mme de Villamil, à Ribadéo. Quant à l'**abbé Cazuc**, prêtre de Guiclan, il continua à jouir de la généreuse hospitalité de M. Joseph Rosende, à Mondonédo.



Recteur de Plouider en 1804.

Après son retour en France, il est nommé recteur de Plouider au début de l'année 1804, à la suite du Concordat de Bonaparte de 1801-1802, décidé pour organiser la réconciliation des deux clergés opposés pendant la Révolution, les réfractaires et les constitutionnels. Il arrive dans sa paroisse le 31 janvier au soir en compagnie de son vicaire Croguennec.

Son arrivée se fait dans des conditions difficiles car il lui faut obtenir le départ de son prédécesseur François-Marie Cariou qui avait de nombreux appuis dans la paroisse, et notamment au Conseil municipal. Il décrit son arrivée à la fin du mois de janvier au vicaire général :

« Nous arrivâmes le dernier jour, la nuit fermantée. Le mercredi matin 1er février, le conseil qui est très bien disposé vint nous visiter. Je crus devoir rendre visite au maire et le prier d'assembler le conseil pour mon installation. Monsieur Lunven, qui est l'adjoint, et deux du conseil nous accompagnèrent chez lui. Nous y trouvâmes Monsieur Cariou seul avec la maîtresse : elle nous reçut assez mal, elle nous dit que son mari n'avait nulle obligation d'être à la maison puisqu'on ne l'avait pas prévenu et qu'il était depuis le mardi pour affaires à Lesneven et qu'elle ne savait quand il rentrerait. M. Cariou encore moins honnête nous dit que c'était prendre un homme à la gorge et que rien ne se ferait avant l'arrivée du maire, qu'il avait chez lui les registres, qu'il ne les délivrerait qu'au maire seul...

Après cette scène nous en vîmes en rendre compte aux autres membres du conseil qui avaient demeuré nous attendre chez Monsieur Lunven. Comme ils voulaient faire la messe le jeudi, fête de la Vierge, ils députèrent l'un d'eux à Lesneven pour chercher le maire. Il arriva environ quatre heures. On s'assembla alors dans la maison commune et le maire s'y rendit après avoir été boire largement et conférer avec son ami Cariou.

Comme je présentai la copie du sous-préfet, on la lut. Le maire chercha mille subterfuges. Le Conseil le pressait mais rien ne se faisait. Au bout de deux heures, je perdus patience et je le sommai de procéder à mon installation ou de mettre son refus par écrit. Alors on rapporta le cahier et il signa... On députa un homme pour demander à M. Cariou les clés qu'il avait entre les mains. Il paraît quelques temps après en assez mauvais état et faisant beaucoup de bruit. Il remet sur la table des clés et tien des propos insultants. On le somme de sortir parce qu'il trouble la séance et il sort mais en sortant il dit de prendre garde car tout ce qui se trouve dans la sacristie lui appartenait ».

Le nouveau recteur signale aussi : « je n'avais rien pour exercer le culte. Les membres du conseil coururent à droite

et à gauche pour chercher tout ce qui était nécessaire. Leurs recherches ne furent pas infructueuses. Ils rendirent un calice, un ciboire, un ornement... »

François Marie Cariou quitte finalement Plouider pour Quimper, sa ville natale, le dimanche 6 février 1804.

Le deuxième problème de Thomas Cazuc est de trouver un logement car le presbytère de Doumap et celui des vicaires au bourg ont été vendus en tant que biens nationaux. Il entretient le maire et le Conseil de la nécessité de construire un presbytère et de réparer l'église. « L'église qui est neuve et belle, n'a aucune rente et comme le peuple l'avait tout fait abandonnée pour courir les paroisses voisines, elle est dans l'état le plus déplorable. La pluie y tombe par toute la charpente, les lambris se pourrissent, les fenêtres sont sans vitrage. On ne peut y célébrer à cause des vents qui sont très fréquents et très violents à cause de l'élévation du terrain. La sacristie est dans le même état, tout y pourrit également. Nous ne pouvons demeurer une demi-heure dans le tribunal sans être glacé de froid ».

Ses relations avec le maire s'améliorent après le départ de F.M. Cariou mais il a du mal à obtenir le soutien financier du conseil pour les réparations de l'église comme pour la construction d'un presbytère : « il faudrait des fonds et il n'y a rien et personne ne veut déboursier. Il en est de même pour le logement du desservant, ils se sont assemblés une fois, mais tout en a demeuré là... » (18 mars 1804).

Le 28 mars 1804 (7 germinal an 12), le Conseil municipal décide de l'achat d'un terrain à Kerbiquet dans le but de le céder gratuitement à la paroisse pour y construire un presbytère : le maire Jean Bergot s'associe à cette décision.

Le 2 juillet 1804 (13 messidor an 12), le Conseil municipal se réunit « délibérant sur la lettre de monsieur le sous-préfet de cette arrondissement, en date du six messidor présent mois, par laquelle nous fixons à monsieur Cazuc desservant de cette commune une somme de trois cents livres par an, à compter depuis le onze pluviôse dernier, époque de son entrée en cette mairie pour indemnité du logement qui lui est accordé suivant l'article 72 du Concordat. Cette dite indemnité de trois cents livres lui sera payée annuellement, jusqu'à ce qu'on lui ait fourni ou procuré un logement convenable suivant le Concordat. Convenu que la dite délibération soit envoyée au sous-préfet et qu'il indique le moyen à prendre pour lever cette somme ».

Le 14 mai 1807, le problème du presbytère n'est toujours pas réglé : « payé à M. Cazuc desservant de Plouider pour indemnité de logement sur ordonnance du Maire dûment acquittée du 30 juillet 1806, 160 livres ».

Le recteur, découragé par la situation, n'arrivant pas à se faire vraiment accepter dans la paroisse, finit par demander sa mutation à l'évêché où un document signale à son propos : « Très bon ecclésiastique, à placer ailleurs, vu le désagrément qu'il éprouve ».

Il est nommé recteur de Bohars en novembre 1806, et il est remplacé à Plouider par François Picart, neveu de l'ancien recteur, au printemps 1807. L'évêché laisse la paroisse sans prêtre pendant quelques mois pour essayer d'accélérer la construction du presbytère.

Thomas Cazuc devient recteur de Gouesnou de 1809 à 1817 et recteur de Plabennec de 1817 à 1819.

Il décède au presbytère de Plabennec le 6 juin 1819, les témoins qui signent l'acte de décès sont ses deux vicaires Olivier Cantinat et Jean-Louis Tanguy.

Du Septième jour du mois de Juin l'an mil huit cent Sixtuit à une heure du soir

ACTE DE DÉCÈS de Thomas Marie Cauc, curé de cette commune de Plabennec
décédé le jour d'hui à six heures du matin, au presbytère de Plabennec âgé de cinquante quatre ans né à Saint Paul de Léon département de Finistère fils de
Deux tantes Louisaint Cauc et Marie Merce

Sur la déclaration à moi faite par Olivier Cantinat, âgé de vingt Sept ans, et par Jean Louis Tanguy, âgé de vingt neuf ans, les deux vicaires de cette commune de Plabennec et y domiciliés au dit presbytère, lesquels signent.

Constaté, suivant la loi, par moi Michel Julien adjoint Mairie de Plabennec
faisant les fonctions d'Officier public de l'État Civil, soussigné, après lecture donnée.

Michel Julien
Cantinat
Tanguy

Sources :

- ▶ Louis Elégoët, "Ancêtres et terroirs", 1990
- ▶ Yvon Gac, archives départementales, diocésaines, communales et paroissiales.